



– 22<sup>e</sup> marché aux puces –  
de l'Association Culture et Loisirs -  
Wittelsheim-Graffenwald

**Dimanche 05 mai 2013**

Prix de l'emplacement : **12 € les 5 mètres** + Caution de propreté : **10 € les 5 m.**

L'Attestation-Inscription ci-dessous, accompagnée de 2 chèques (1 pour l'emplacement et 1 pour la caution) libellés à l'ordre de l'ACL, est à adresser à :

**Patrick ou Domenica LAMBERGER, 42 Rue Montgolfier – 68310 WITTELSHEIM.**

– Les riverains du circuit, ainsi que les habitants de la cité, sont prioritaires pour l'attribution des emplacements.

**– Joindre une photocopie recto-verso de la pièce d'identité.**

– Date limite d'inscription par courrier : **26 avril 2013** (cachet de la poste faisant foi).

**– La caution ne sera rendue que le jour même à partir de 17h, après vérification de l'emplacement.**

– Aucune inscription le jour de la manifestation.

– Aucun remboursement en cas de désistement de l'exposant.

– Accès au marché aux puces dès **6 heures**. Début des ventes à **8 heures**.

– Restauration et buvette assurés par l'ACL exclusivement.

– Pour tout renseignement, veuillez appeler au ☎ 03.89.55.58.45 (Foyer ACL) durant les permanences.

– Permanences : du 23 avril au 2 mai 2013

les mardi et jeudi de 17h à 20h, et les vendredi 03 et samedi 04 mai de 9h à 18h.

**Inscription par internet : <http://acl.wittelsheim-graffenwald.over-blog.com> (à taper dans la barre d'adresse).**

✂

**Organisateur : Association Culture et Loisirs – Wittelsheim-Graffenwald**

**ATTESTATION–INSCRIPTION – MARCHE AUX PUCES – PERSONNE PHYSIQUE – 5 METRES**

Se déroulant le 05 MAI 2013 à WITTELSHEIM-GRAFFENWALD

**Toutes les rubriques ci-dessous doivent être remplies.**

Je soussigné(e) : Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

☎ Fixe \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_

Titulaire de la pièce d'identité N° \_\_\_\_\_

Délivrée le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_

**Joindre une photocopie recto-verso de la pièce d'identité.**

Numéro d'immatriculation du véhicule \_\_\_\_\_

**Déclare sur l'honneur :**

- Ne pas être commerçant (e)

- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

- Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du Code pénal).

**Fait à** ..... **Le** .....

Je souhaite, si possible, le même emplacement qu'en 2012:  Oui  Non Signature :

Si vous souhaitez être placé avec d'autres personnes,

Merci d'indiquer leurs noms : .....

.....

**Ci-joint 2 chèques libellés à l'ordre de l'ACL: 1 de 12 € pour l'emplacement de 5 mètres**

et 1 de 10 € pour la caution de propreté.



Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation

Source : <http://vide-greniers.org/réglementation/>

*Association Culture et Loisirs  
Wittelsheim-Graffenwald*

*Mars 2013*

*Aux habitants de la cité Graffenwald*

**Madame, Monsieur,**

Comme tous les ans, l'A.C.L. vous donne priorité pour les inscriptions à notre **22<sup>e</sup> marché aux puces qui aura lieu le dimanche 05 mai 2013** autour de l'église Notre Dame du Rosaire, dans les rues Denis Papin, Frères Lumière, Niépce-Daguerre, Frères Montgolfier, Fernand Forest et Blanchard (autour de la Place Langevin).

**Vous trouverez ci-joint une fiche d'inscription que vous voudrez bien retourner accompagnée de 2 chèques libellés à l'ordre de l'ACL (1 de 12 € pour l'emplacement et 1 de 10 € pour la caution de propreté), à Patrick ou Domenica LAMBERGER - 42 Rue Montgolfier – 68310 WITTELSHEIM, au plus tard le 31 mars 2013.**

Nous vous rendons attentifs au fait qu'un seul emplacement de 5 mètres sera attribué par exposant.

Si vous souhaitez être placé avec d'autres personnes ou si vous souhaitez plusieurs emplacements, nous vous demandons de retourner les fiches d'inscription de chaque exposant en même temps.

Les personnes se trouvant sur le circuit du marché aux puces auront bien entendu priorité pour l'emplacement situé devant leur domicile.

**Après la date limite d'inscription ci-dessus, l'emplacement pourra être attribué par l'ACL à un autre exposant.**

Il est rappelé que la manifestation débutera dès 6 heures du matin et mobilisera le quartier durant toute la journée : aucune circulation de véhicules ne sera possible, sauf urgence.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous aider dans cette organisation et de prendre les dispositions nécessaires.

En espérant vous compter parmi nos fidèles exposants ou visiteurs, et en vous remerciant pour votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

La Présidente,  
*M.L. FENGER*